

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE



VILLE DU LORRAIN

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 22 FEVRIER 2024**

Le quorum étant atteint, Monsieur le 1^{er} Adjoint déclare la séance ouverte à 17H30.

Le 22 Février en l'an Deux Mille Vingt-quatre, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 16 février 2024 se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur **René MICHEL-ETIENNE** – 1^{er} Adjoint.

Madame **Noémie DUCLOVEL** est nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 26

ETAIENT PRESENTS : René **MICHEL-ETIENNE** – Liliane **ADEQUIN** - Joseph **ZELELA** - Pamela **PATRON** - Gracieuse **OLLIVA** - Sonia **COLDOLD** - Lucien **ABELKALON** - Denise Judith **DESCAS** - Alban **BASINC** - Léon Richard **HENRIETTE** - Sylvain **THALMENSY**- Irène **THALMENSY**– Albert **LALUNG** - Frédérique Yollande **LEONIL** - Mickaëlle **JOACHIM** - Olivier **JEAN-DENIS** – Noémie **DUCLOVEL** - Céline **LOUISOR** - Gérard **COLY** - Cornélie Marie **ONIER** - Véronique **PAMPHILE-ODIANE**

ABSENTS EXCUSES : Justin **PAMPHILE**- Gérard **CABRIMOL** - Lucien **VICTORIN** - Marie **MARIELLO** - Antoinette **CABRIMOL** - Alex **DUCLOVEL** - Yann **DESCAS** -

ABSENTS : Guy **ANNONAY**

POUVOIRS : Gérard **CABRIMOL** à Olivier **JEAN-DENIS** – Lucien **VICTORIN** à René **MICHEL-ETIENNE** Marie Wenceslas **MARIELLO** à Denise **DESCAS** – Alex **DUCLOVEL** à Noémie **DUCLOVEL**- Yann **DESCAS** à Céline **LOUISOR**.

Monsieur René MICHEL-ETIENNE - 1^{er} Adjoint assure la présidence des points n°2 et 3 et rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

1/DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2/ACQUISITION DE LA PARCELLE D613 AU LOTISSEMENT SEGUINEAU

3/DENOMINATION DES VOIES COMMUNALES ET PLACES PUBLIQUES/ Rond-Point Février 74

4/ DEMANDE DE SUBVENTION – REHABILITATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS/ PARCOURS SANTE

5/ DEMANDE DE SUBVENTION ANS – REHABILITATION DU GYMNASE – PHASE 2

6/ AMENAGEMENT D'UN TIERS LIEUX NUMERIQUE

7/DEMANDE DE SUBVENTION ETAT /DSIL 2024- FOURNITURE ET POSE DE DEFIBRILLATEURS

8/REHABILITATION DE L'OUVRAGE HYDRAULIQUE DE LA ROUTE DE GAUTHIER

9/ CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT A LA RUE JULES FERRY- REAFFECTATION DE CREDIT CTM

Le Procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

Cependant, Madame Véronique PAMPHILE a fait remarquer que lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2023, elle avait signalé qu'il y avait une différence sur le calcul des charges pour la locataire Stéphanie ANEXIME ; information qui n'apparaît pas dans le Procès-verbal. Après analyse, Madame ANEXIME occupe deux locaux distincts de superficie respective : 6,95m² et 40,93m² soit 47,88m² au total. Une erreur s'est glissée dans le calcul des charges. En effet, il a tenu compte de la superficie de 40,93m² au lieu de 47,88m². Le montant à prendre en compte est 93,02€ et non 79,52€.

En raison du retard signalé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a débuté par le point N°2 « Acquisition de la parcelle D613 au Lotissement Séguineau » puis le point n°3 « Dénomination des voies communales et places publiques / Rond-Point Février 74 » sous la présidence de Monsieur René MICHEL-ETIENNE – 1^{er} Adjoint. Monsieur Justin PAMPHILE – Maire prend la présidence du Conseil et poursuit sur le point n°1 « Débat d'orientations budgétaires » et continue dans l'ordre du jour des points annoncés dans la convocation.

2. AQUISITION DE LA PARCELLE D613 AU LOTISSEMENT SEGUINEAU

Rapporteur : Mr Sylvain THALMENSY

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

PRESENTS : René MICHEL-ETIENNE – Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON - Gracieuse OLLIVA - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Irène THALMENSY– Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Mickaëlle JOACHIM - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL - Céline LOUISOR - Gérard COLY - Cornélie Marie ONIER - Véronique PAMPHILE-ODIANE

ABSENTS EXCUSES : Justin PAMPHILE- Gérard CABRIMOL - Lucien VICTORIN - Marie MARIELLO - Antoinette CABRIMOL - Alex DUCLOVEL - Yann DESCAS -

ABSENTS : Sonia COLDOLD - Guy ANNONAY

POUVOIRS : Gérard CABRIMOL à Olivier JEAN-DENIS – Lucien VICTORIN à René MICHEL-ETIENNE Marie Wenceslas MARIELLO à Denise DESCAS – Alex DUCLOVEL à Noémie DUCLOVEL- Yann DESCAS à Céline LOUISOR.

Pour répondre à des impératifs d'extension, la Ville du Lorrain a décidé d'aménager un terrain selon la procédure de lotissement et a confié la réalisation dudit lotissement à la SODEM au moyen d'un traité de concession annexé d'un cahier des charges en date du 27 juin 1986.

Afin de permettre la concrétisation de l'opération, la SODEM a acquis de la Ville les parcelles sises à Séguineau, cadastrées D441 et D442 d'une contenance respective de 20 000 m² et 80 006 m² **aux termes d'un acte administratif en date du 21 avril 1988 publié au service de publicité foncière de Fort de France, le 10 mai 1988, vol 3385 n°40.**

Le cahier des charges pour la concession du lotissement Séguineau en son article 24 intitulé « *conséquences juridiques pour l'avenir de l'expiration du contrat de concession* » dispose ce qui suit littéralement rapporté par extrait :

« (...)

Dans tous les cas d'expiration du contrat de concession pour quelques causes que ce soit à terme ou avant terme, le concédant est, du seul fait de cette expiration subrogé dans les droits et obligation du concessionnaire dans les conditions suivantes :

(...)

- *il devient donc automatiquement propriétaire de l'ensemble des biens dépendant de la concession, les parties ne pouvant refuser de signer dans les meilleurs délais un acte constatant le transfert de propriété susceptible d'être publié. »*

Cependant, il a été constaté que le transfert de propriété au profit de la Ville de la parcelle D613 issue des parcelles D441 et D442 susvisées, située à l'entrée de la Ville et le long de Route Nationale 1 au lotissement Séguineau n'a pas été matérialisé par un acte authentique (demande de renseignements au service de la publicité foncière de Fort de France n° 9724P31 2023H19108 en date du 16 novembre 2023).

Le contrat de concession étant arrivé à son terme, il y a lieu de procéder à l'acquisition, de la SODEM au profit de la Ville du Lorrain, de la parcelle D613 à l'euro symbolique en application de l'article 24 dudit contrat.

Les frais de rédaction de l'acte de la parcelle seront réglés par l'acquéreur.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents décident de :

- Autoriser la Ville du Lorrain à acheter de la SODEM la parcelle D613 d'une superficie de 1443 m² à l'euro symbolique
- Approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée n° D613 appartenant à la SODEM d'une superficie de 1443 m² à l'euro symbolique au profit de la Ville du Lorrain,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3. DENOMINATION DES VOIES COMMUNALES ET PLACES PUBLIQUES

Rapporteur : Mr Olivier JEAN-DENIS

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 26

PRESENTS : Justin PAMPHILE - René MICHEL-ETIENNE – Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON - Gracieuse OLLIVA - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Irène THALMENSY– Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Mickaëlle JOACHIM - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL - Céline LOUISOR - Gérard COLY - Cornélie Marie ONIER - Véronique PAMPHILE-ODIANE

ABSENTS EXCUSES : Gérard CABRIMOL - Lucien VICTORIN - Marie MARIELLO - Antoinette CABRIMOL - Alex DUCLOVEL - Yann DESCAS -

ABSENTS : Sonia COLDOLD - Guy ANNONAY

POUVOIRS : Gérard CABRIMOL à Olivier JEAN-DENIS – Lucien VICTORIN à René MICHEL-ETIENNE Marie Wenceslas MARIELLO à Denise DESCAS – Alex DUCLOVEL à Noémie DUCLOVEL- Yann DESCAS à Céline LOUISOR.

Le devoir de mémoire fait partie de l'axe 5, action 47 « développement culturel » du projet de ville initié depuis 2008, par la ville du Lorrain,

Elle a en effet, entrepris de mener des actions régulières, en faveur de la connaissance et de la reconnaissance du patrimoine martiniquais.

C'est une opportunité de mettre à l'honneur des personnalités locales, de valoriser certains lieux-dits, de mettre en lumière les événements marquants de notre histoire, ainsi que de faire vivre le devoir de mémoire.

L'objectif principal est de présenter et d'inscrire dans la mémoire collective chaque pan de notre histoire.

Ce travail se concrétise à travers :

Les différents chantiers initiés, depuis 2009 :

- *L'action « février 74-Sonjé, qui commémore les événements et rend hommage aux militants et aux défenseurs de la classe ouvrière.*
- *La création de la galerie des Maires*
- *La dénomination de la place du 22 mai et de la liberté*

Des chantiers à venir :

- *La stèle de la dissidence,*
- *La dénomination de certaines structures, dans le cadre du projet global d'adressage.*
- *La dénomination d'une Rue Rénor ILMANY*
- *La rénovation de la Chapelle de Vivé*

Pour rappel, il appartient au Conseil municipal de choisir par délibération le nom à donner aux rues et aux places publiques. Ces opérations nécessaires ont pour but premier d'améliorer le fonctionnement des services communaux et de faciliter le repérage pour les services de secours, des usagers et visiteurs extérieurs, et enfin pour la géolocalisation.

Aussi, la ville profite de la commémoration du cinquantième des événements de février 74, pour poursuivre son devoir mémoriel en dévoilant une plaque sur le giratoire de Séguineau et le dénommer « **Rond-point Février 74** ».

Après discussion et délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décident de :

- Adopter la dénomination proposée
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : Mme LOUISET et Mr SAINTE-ROSE ROSEMOND

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 27

PRESENTS : Justin PAMPHILE - René MICHEL-ETIENNE – Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON - Gracieuse OLLIVA - Sonia COLDOLD - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Irène THALMENSY– Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Mickaëlle JOACHIM - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL - Céline LOUISOR - Gérard COLY - Cornélie Marie ONIER - Véronique PAMPHILE-ODIANE

ABSENTS EXCUSES : Gérard CABRIMOL - Lucien VICTORIN - Marie MARIELLO - Antoinette CABRIMOL - Alex DUCLOVEL - Yann DESCAS -

ABSENT : Guy ANNONAY

POUVOIRS : Gérard CABRIMOL à Olivier JEAN-DENIS – Lucien VICTORIN à René MICHEL-ETIENNE Marie Wenceslas MARIELLO à Denise DESCAS – Alex DUCLOVEL à Noémie DUCLOVEL- Yann DESCAS à Céline LOUISOR.

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet aux élus de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'être informés sur sa situation financière.

Le rapport communiqué aux élus, précise notamment les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, la programmation des investissements ainsi que la structure et la gestion de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Le débat d'orientation budgétaire se tient dans le délai des dix semaines précédant l'examen du budget de la Commune.

Une délibération prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

I – LE CONTEXTE GENERAL

1- LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

i. Le Monde

En 2023, les niveaux d'inflation restaient encore élevés au niveau mondial. Ainsi, la plupart des banques centrales étaient contraintes de poursuivre leur resserrement monétaire. Celui-ci a pesé sur les indicateurs économiques confirmant le ralentissement de la croissance mondiale. Les taux terminaux semblent avoir été atteints et la fin ou la pause de cycle de resserrement monétaire amorcée pour une période prolongée. La baisse des taux est déjà une réalité dans certains pays émergents et est attendue dans les économies développées en 2024.

ii. La zone euro

La croissance économique reste atone dans la zone euro. Le climat des affaires se stabilise à un faible niveau. Quant au moral des consommateurs, il continue à se dégrader. La croissance 2024 devrait s'établir autour de 1% (contre 0,5 % en 2023). La désinflation amorcée depuis le début de l'année 2023 est favorable à la fin du cycle de resserrement monétaire et à la croissance de la zone euro. Ainsi, les premières baisses de taux directeurs sont prévues pour juin 2024, ce qui devrait dynamiser les investissements couplés à un regain de dynamisme de la consommation des ménages favorisé par la désinflation et leur taux d'épargne qui reste élevé.

iii. La France

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022, la croissance 2023 a été plus résiliente que prévue. Elle devrait se situer aux alentours de 0,9 %. Cette croissance a été favorisée par la demande intérieure (rebond de la consommation des ménages, hausse des dépenses d'investissement des entreprises) malgré la contribution négative du commerce extérieur.

En France, à l'instar des autres économies développées, la désinflation est amorcée. Cependant, la hausse du prix du pétrole, dans un contexte de tension au Moyen-Orient, pourrait être un frein sans pour autant inverser la tendance. En 2024, le ralentissement de la croissance économique et la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient favoriser un ralentissement de l'emploi.

La Loi de Finances 2024 prévoit une réduction du déficit et de la dette publics. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait permettre la réduction du déficit public. Cependant, la hausse des traitements des fonctionnaires et le financement de la

transition énergétique maintiennent un déficit élevé. La trajectoire des finances publiques est optimiste et reste sous l'influence de facteurs sous-jacents haussiers.

2- LE CADRE GENERAL DES FINANCES PUBLIQUES

i. La loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2023-2027

Elle vise un retour du déficit public sous le seuil des 3% de PIB à l'horizon 2027. Ainsi, les prévisions en termes de déficit public global s'élèvent à -4,4 % du PIB en 2024 à -2,7 % en 2027. Pour les Administrations publiques locales, l'objectif est de passer d'un déficit de 0,3 à un excédent budgétaire de 0,4 point de PIB en 2027. Pour ce faire, leurs dépenses doivent baisser dans le PIB de 1 point sur la période (10,7 en 2024 contre 10,6 en 2027). Le gouvernement prévoit également une baisse du ratio dette publique / PIB à partir de 2025 pour atteindre 108,1 % en 2027. Pour ce qui concerne les APUL, le ratio devra passer de 8,9 % en 2024 contre 7,6 % en 2027. Le montant annuel prévisionnel des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales passera de 54 391 millions d'euros courant en 2024 à 56 043 en 2027. Les collectivités doivent contribuer à l'effort de réduction du déficit public. Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement croîtront dans la limite de 2% en 2024 à 1,3 % en 2027, une trajectoire qui tient compte de l'inflation diminuée de 0,5 point. La LPFP demande aux collectivités d'inscrire leur objectif d'évolution des Dépenses réelles de fonctionnement du budget à l'occasion du débat d'orientation budgétaires. La création d'un Haut conseil des finances publiques locales permettra de suivre la mise en œuvre de cet objectif.

ii. La loi de finances (LFI) 2024

- Les dotations

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités atteignent 105,2 milliards d'euros (1,4 Mds € par rapport à 2023). Ils incluent notamment :

Les concours financiers de l'Etat (Fonds verts, dotation pour les titres sécurisés, subventions exceptionnelles pour soutenir les communes en difficulté, dotation pour le plan national contre les violences aux élus) : 54,2 Mds €

- Les prélèvements opérés sur les recettes (PSR : Dotation globale de fonctionnement (DGF), dotation spéciale pour le logement des instituteurs, fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de la CFE des locaux industriels...) de l'Etat au profit des collectivités territoriales : 45 Mds €.

La DGF est fixée à 27,2 Mds €. Elle est abondée de 320 millions d'euros dont 290 millions d'euros concernent les dotations de péréquation des communes.

Le FCTVA atteint 7,1 millions € (+6% par rapport à 2023).

Dans le cadre de la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux (DPEL), la prise en charge des frais liés à la protection fonctionnelle des élus locaux est étendue à l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants (au lieu de 3 500 habitants).

- L'Etat renouvelle son soutien à l'investissement local. Les dotations d'investissement aux communes et EPCI se stabilisent à 1,8 Mds € :
 - DETR : 1046 millions €
 - DSIL : 570 millions €
 - DPV : 150 millions €

S'agissant des investissements en faveur de la transition écologique, l'objectif de financement est de 30 % pour la DSIL et 20 % pour la DETR.

- La fiscalité

Les logements sociaux ayant fait l'objet d'une importante rénovation au même titre que les programmes neufs de logements sociaux, sont exonérés de la TFPB. L'exonération sera compensée par l'Etat sur la base du taux de la TFPB de 2023. Elle est de 15 ans à compter de l'année d'achèvement des travaux et pourra être portée à 25 ans si la demande d'agrément délivré par le représentant de l'Etat est réalisée entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2026.

Afin d'améliorer la performance énergétique des logements remplissant certaines conditions, les collectivités peuvent instituer des exonérations de la TFPB entre 50 et 100 % de la part qui leur revient.

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels est repoussée à 2026.

Les règles de lien avec le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont supprimées pour les communes, si les deux conditions suivantes sont réunies :

- le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) est inférieur à un plafond de 75 % du taux moyen constaté dans les communes du département l'année précédente ;
- la hausse est limitée à 5% de ce plafond.

- Les annexes financières liées à la transition écologique

La démarche de budgétisation verte est généralisée pour les collectivités territoriales et groupements de plus de 3 500 habitants. Elle consiste à évaluer durant le cycle budgétaire l'impact de l'environnement des dépenses budgétaires et fiscales. Les investissements verts sont donc valorisés au moment de la présentation du compte administratif qui devra intégrer une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » dès 2024.

Par ailleurs, à compter de 2024, les documents financiers des collectivités de plus de 3 500 habitants peuvent comporter une annexe nommée « Etat des engagements financiers concourant à la transition écologique ». Celui-ci mettra en lumière le montant et la part de cette dette dans l'endettement global.

II- LE BILAN 2023

1- LES ACTIONS

Une année riche en activités et en évènements

Pour l'ensemble de la collectivité, l'année 2023 était une année dense.

Les contrecoups de la crise sanitaire liée à la COVID 19 se font encore ressentir, les activités économiques poursuivent leurs reprises progressives. Il en est de même pour les activités sportives, culturelles et de loisirs.

Aussi, cette dynamique impacte de manière significative le fonctionnement de l'administration. Cette situation a effectivement conduit les services à montrer leurs capacités d'adaptation dans un contexte de sortie de crise anxiogène pour les équipes ; répondre à la demande des élus de reprendre le rythme des chantiers et des projets structurants, travailler à la mise en œuvre des manifestations sportives et culturelles majeures ainsi qu'aux évènements nouveaux. Ceci tenant compte d'un nombre de départ à la retraite inédit.

Quelques faits marquants significatifs

- Nombre de départ à la retraite inédit : (13 en 2023 dont CE)
- Impact de la guerre en Ukraine sur le coût des matériaux et de l'alimentation ;
- Forte augmentation du nombre de demandes d'aides facultatives
- Augmentation significative des sinistres ;
- Reprise de la Grande parade du Nord et organisation de la WET ISLAND
- Dénomination du complexe sportif Michel THALMENSY ;
- Création du service Ingénierie, projets et perspectives dit « SI2P » en août 2023 ;
- Inauguration du point relais solidarité ;
- Renforcement des partenariats à France service (EDF, CTM, ASP, CAP NORD) ;

Bilan d'activités des services

Le service ressources humaines

Missions	Détails	Degré de réalisation
Amélioration des conditions de travail	-Registre des dangers graves et imminents -Registre de sécurité -Document unique -Amélioration de l'environnement de travail	-100%
Recrutement	-Publication des vacances de postes -Contrats aidés -1 Job – 1 Saisonniers	-100%
Rémunération et carrière	-Avancement de grade et d'échelon -Revalorisation des contractuels	-100% -0%

	-Revalorisation du point d'indice	-100%
	-Revalorisation du SMIC	-100%
	-RSU	-100%
	- Départs en retraite	
GPEEC et temps de travail	- Comité de pilotage GPEEC avec le CDG	-100%
	-Création des fiches de poste	-80%
	-Entretiens professionnels	-50%
	-Affectation/ mobilité	-80%
	- Mise en place Badgeage	-70%
	-1607H	-0%
	-Horaires Variables	-0%
	-Gestion des cycles de travail	-70%
	-Procédures disciplinaires	-100%
	-Formations en INTRA	-90%
	-Règlement interne de formation	-90%
	-Plan de formation	-50%

France Services

10 859 usagers accueillis (dont 733 accompagnés par les conseillers numériques)

4 projets d'animation spécifiques

Partenariats : CDAD, EDF (installation borne interactive), FRANCES VICTIMES, SME, CGSS, CAF, ASPIRE PLUS (Médiation familiale), CTM (Assistante sociales), Centre des impôts (permanences), CAP NORD (Réduc' Péyi)

Les autres services administratifs

Secrétariat général

4 800 passages à l'accueil de la mairie

15 600 appels téléphoniques traités au standard

5 030 courriers arrivées

3 060 courriers enregistrés au départ

77 délibérations prises

Affaires funéraires et juridiques

127 inhumations toutes sépultures confondues

60 Exhumations ponctuelles

35 marchés publics réalisés (éclairage performant du cimetière, ombrière photovoltaïque, gestion du cimetière, gymnase...)

13 dossiers de sinistres clôturés (dont 4 autos ; 5 dommages aux biens ; 4 corporels)

4 cessions (33 684€)

Urbanisme

- Mise en place de la dématérialisation des instructions d'urbanisme : 4 dossiers dématérialisés déposés.
- Poursuite de l'adressage
- Suivi de la révision générale du PLU
- Suivi du projet éolien
- Suivi de la procédure d'abandon manifeste et traitement des friches urbaines
- Préparation au recensement 2024

- Mise en place de l'accompagnement des projets SPL, EPF, 50 pas (centre équestre, kassaverie, reconstruction mairie, ravine Lessade, mur de Crochemort)
- Veille juridique et réglementaire concernant les contentieux ou affaires en cours (Caloc, Bonjean...)
- Organisation de la Commission Communale des Impôts Directs
- ↳ Gestion des dossiers d'occupation des sols :

Dossier	Reçus	Instruits	En cours
Permis de construire	24	21	3
Déclaration préalable	44	39	3
Certificat urbanisme	115	111	4
Permis de démolir	7	5	2
Permis d'aménager	0	0	0
AD'AP (Accessibilité)	8	7	1
Recollement/Conformité	17	17	0

↳ Politique foncière :

Transaction foncière

18 saisines des domaines

Gestion du Droit de Préemption Urbain

42 DIA reçus

↳ Cadre de vie :

Demandes de déclassement

4 reçues

Service Ingénierie Projets et Prospectives (SI2P)

Création en août 2023

27 dossiers constitués

Cinquante-cinq demandes déposées

21 retours favorables au 31 décembre 2023

Total des subventions versés après demandes : 2 259 258.53 €

Dont préfinancement AFD : 1 134 086.07

EDF : 307 500.00

Fondation de France : 7 500.00

ETAT 554 545.38

CTM 255 627.08

Moyens généraux & sécurité civil

Finalisation des appels à projets et livraison du matériels informatiques des écoles (1 ordinateur portable et un vidéoprojecteur par classe, 6 malles de 15 mini PC).

Paramétrage et mise à disposition des ordinateurs portables aux agents. (39 sur 40)

Mise en place de la gestion mutualisée des véhicules de la Ville.

Mise en place d'une procédure et d'un document pour la déclaration des manifestations sur le territoire de la Ville.

Montage des dossiers de sécurité pour la Grande Parade, le 22 mai/22 mornes, le défilé de l'Océanic Club, la Wet Island et toutes les autres manifestations de la Ville.

Prise en main du logiciel OPENGST pour une utilisation optimale en 2024.

Communication

Communiqués envoyés aux médias : 176

Articles dans le France Antilles : 38

Site internet : Mise à jour régulièrement

Réseaux sociaux : "Facebook page créée le 13.02.2013" et "Instagram page créée le 2018"

Facebook : Note de 4.4 / 5 de 248 personnes

Nombres de publications : 562

647 574 vues

14 825 Mention « j'aime »

18 485 abonnés

5 112 personnes visitées la ville du Lorrain

Instagram : 2 133 abonnés

1 410 publications

Le service technique

↳ **Réalisations bâtiments**

Toiture des vestiaires de la maison de la culture

Réhabilitation des latrines publiques (suite)

Réhabilitation du local des scouts

Travaux d'entretien de l'Hôtel de ville

Mise aux normes électriques des écoles

Construction du local de la boule Lorrinoise

Travaux d'entretien des écoles

Travaux d'entretien de l'espace Gilbert TARQUIN

Travaux d'électricité de l'église

Travaux de réparation du complexe sportif

Travaux de reprise de la structure de garde du morne capot

Isolation Centre technique

↳ **Réalisations Voirie**

Désenclavement route de Carabin

Renforcement et sécurisation route de la montagne

Réfection et aménagement de la rue Général de Gaulle

Réfection et aménagement des rues Gouverneur Louis Ponton, Lagrosillière et Joseph clerc
(Tranche 1)

Réfection Chemin Moreau

Réfection chemin passage cavalier

Reprise voie école carabin

Reprise eau pluvial Jardi-Cash

Réfection route de morne céron

Reconstruction mur de soutènement du cimetière (en cours)

Travaux de confortement ouvrage Fond Labourg (en cours)

↳ **Réalisations Cadre de Vie**

Entretien des espaces verts du réseau routier communal

Entretien des abords des bâtiments communaux

Entretien des espaces verts centre équestre

Modernisation éclairage public

Logistique diverses manifestations

2- LA SITUATION COMPTABLE

i. Le fonctionnement

L'exercice 2023 n'est pas clôturé. Cependant, tenant compte de l'exécution, au terme de l'exercice, la section de fonctionnement de la Commune devrait dégager un excédent de l'ordre de 1 000 € et un solde d'exécution négatif de la section d'investissement d'environ 2 755 000 €.

Recettes de fonctionnement	13 001 000,00	Recettes d'investissement	6 809 000,00
Résultat reporté	-	Total recettes d'investissmt	6 809 000,00
Total recettes de fonctionnement	13 001 000,00	Dépenses d'investissement	3 711 000,00
Dépenses de fonctionnement	13 000 000,00	Résultat reporté	5 852 439,00
Résultat de fonctionnement	+ 1 000,00	Résultat d'investissement	- 2 754 439,00

Une hausse de 7 % est constatée pour les recettes de fonctionnement en 2023.

Chapitre	Libellé	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Evol.
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	21 765,65	47 000,00	116%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	485 620,28	525 000,00	8%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	34 828,27	28 000,00	-20%
73	IMPOTS ET TAXES	8 938 801,71	9 815 000,00	10%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 628 081,63	2 076 000,00	-21%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	67 366,46	77 000,00	14%
76	PRODUITS FINANCIERS	237,84	-	-100%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 832,05	433 000,00	3274%
	TOTAL	12 189 533,89	13 001 000,00	7%

Cette évolution est essentiellement due à :

- Le chapitre 73- Impôts et taxes passe de 8 938 801 € à 9 815 000 €, soit une progression de + 876 000 €. En effet, les impôts directs locaux augmentent de

607000 € et les impôts et taxes d'outre-mer (octroi de mer et taxes sur les carburants) de 285 000 € ;

- Le chapitre 77- Produits exceptionnelles atteint 433 000 € en 2023 contre 12 832 € en 2022. Il enregistre notamment deux cessions de terrains :
 - Terrain à Fonds-Brûlé à la BGI Bragance : 251 985 €
 - Terrain à Morne-Capot à Orange : 6 705 €

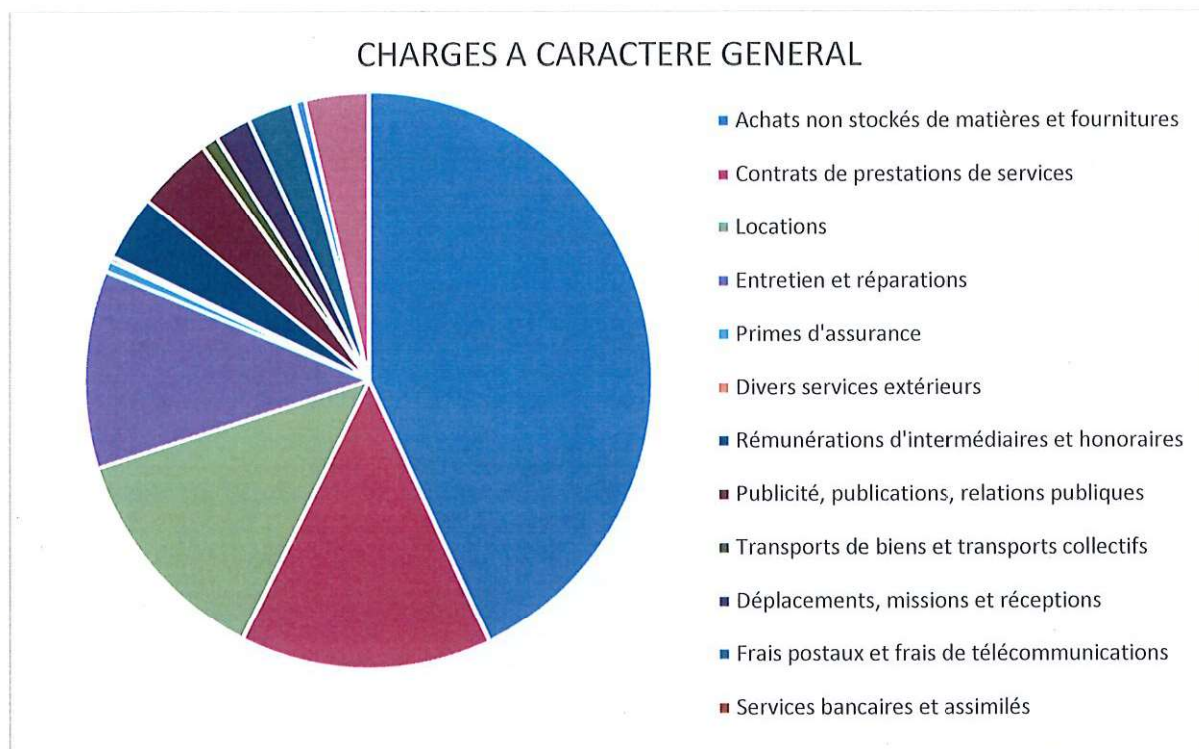
Il convient de noter la baisse des dotations et participations (74) en 2023. En 2022, ce chapitre comptabilisait notamment l'acompte de 40 % du FSE pour les chantiers inclusifs (466 718 €).

Les dépenses augmentent de 10 % dont 7% pour les dépenses réelles.

Chapitre	Libellé	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Evol.
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 216 377,02	2 282 000,00	3%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 676 042,45	7 129 000,00	7%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	389 518,00	387 000,00	-1%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	249 469,28	638 000,00	156%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 053 698,01	1 612 000,00	-22%
66	CHARGES FINANCIERES	12 126,67	36 000,00	197%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	214 757,01	8 000,00	-96%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	908 000,00	-
	TOTAL	11 811 988,44	13 000 000,00	10%

Les charges à caractère général ont augmenté de 3% par rapport à 2022.

Les achats de matières et fournitures (eau, électricité, carburant, matériaux...) constituent la principale dépense (43 %) suivie des contrats de prestations de services (14 %), des locations mobilières et immobilières (13 %) et de l'entretien de matériel divers, véhicules, bâtiments et terrains (11%).



Les charges de personnel augmentent de 7% par rapport à 2022. Elles ont été impactées par les facteurs suivants :

➤ **Recrutements**

- CDD : 55 agents

49 saisonniers répartis dans tous les services

1 Service Financier

1 Service RH

4 Service Technique (élagueur – électricien et maçon - carreleur)

- Contrats PEC : 7 agents

2 France Services

1 Secrétariat Général

1 Informatique

2 Service Technique (espaces verts)

1 Agent d'Entretien

➤ **Réintégration après disponibilité**

1 agent

➤ **Départs**

Retraite : 9 agents (7 titulaires et 2 CDI)

Fin de contrats : 4 non-renouvellement de contrat (2 CDD – 1 PEC et gratification de stage)

Démission : 1

➤ **Autres**

Divers avancements d'échelon et de grade

Divers rappels de traitements

1 nomination au grade de rédacteur territorial

Revalorisation IFSE de certains agents

Augmentation nombre d'heures agents

Revalorisation smic (agents en contrat PEC)

Nomination des agents de la promotion interne de 2019

Revalorisation de la valeur du point d'indice en juillet 2023

Les autres dépenses

- FNGIR : 387 000 €
- Indemnités des élus : 181 000 €
- CDE (dotation) : 950 000 €
- CCAS (dotation) : 270 000 €
- STIS : 192 500 €
- Subventions aux associations : 18 500 €
- Charges d'intérêts : 36 000 €
- Opérations d'ordre :
 - Amortissements : 378 000 €
 - Cessions de terrains à Fonds Brûlé et à Morne-Capot (sortie du patrimoine) : 260 000 €

ii. L'investissement

Outre les subventions d'équipement qui représentent 32 % des recettes d'investissement, la Commune a reçu :

- FCTVA : 162 000 €
- Taxe d'aménagement : 23 000 €
- FRDE : 393 000 €
- Prêt du Crédit Agricole : 500 000 €
- Prêt de l'AFL : 500 000 €

De plus, elle a capitalisé l'excédent de fonctionnement de 2022 pour un montant de 2 316 034,64 €.

Il y a lieu de préciser que les opérations d'ordre intègrent les amortissement (410 000 €) et les cessions de terrains (sortie du patrimoine) à BGI Bragance et Orange (259 000 €). Les opérations patrimoniales concernent l'intégration de diverses études dans les programmes d'opérations d'équipement concernés (96 000 €).

Chapitre	Libellé	Réalisation 2023
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	669 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	96 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 894 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	46 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000 000,00
194	AMENAGMNT 1ER ETAGE MAIRIE	16 000,00
196	REHAB MARCHE	255 000,00
516	AMNAGMNT DES 50 PAS GEOMETRIQUES	126 000,00
518	TRAVAUX DE REFECTION GUICHETERIE DU STADE	57 000,00
523	REALISATION D'UN MUR A CROCHEMORT	147 000,00
527	PROTECTION QUARTIERS MNE CAPOT ET MNE CERON	22 000,00
531	AMENAGEMENT DU CIMETIERE	39 000,00
540	AMENAGMT LOCAUX CCIAUX ET ADM EX ECOLE TARQUIN	38 000,00

542	REHABILITATION DU GYMNASSE	171 000,00
545	REHABILITATION DE LA TOITURE DU LOCAL DE PAVILLON	27 000,00
546	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - PLAN LUMIERE	1 014 000,00
549	REHAB OUVRAGE HYDRAULIQUE ROUTE DE LA MONTAGNE	45 000,00
553	AMENAGMT LOCAUX ASS ET TECHN PISCINE SS BOIS	24 000,00
556	AMENAGEMENT RUES BOURG - GOUV. PONTON	96 000,00
560	CIMETIERE - TRANSITION ENERGETIQUE	27 000,00
	TOTAL	6 809 000,00

Au sein des dépenses d'investissement, les opérations d'ordre comprennent :

- Travaux en régie :

Objet	Montant
REHABILITATION EX-DISPENSAIRE DE CARABIN	5 364,67
REALISATION D'UN ABRIS A L'ECOLE DE MAXIME	3 166,06
REHABILITATION DU LOCAL DES SCOUTS	3 706,81
REALISATION D'ABRIS A LA PISCINE MUNICIPALE	14 415,75
REPARATION DU PONT DE LA MONTAGNE BON REPOS	3 594,18
REALISATION LOCAL ASSOCIATIF DU NEPTUNE CLUB	5 341,61
REPRISE RESEAU EAU PLUVIALE LOTISSEMENT SEGUINEAU	9 335,44
REPRISE CHEMIN MOREAU	639,38
TRAVAUX DE REPARATION DE L'EGLISE DU LORRAIN	7 059,54
REPRISE DE REVETEMENT SUR LE -MUR DE CITE LE VALLON ET CROCHEMORT	9 275,29
TRAVAUX D ELECTRICITE DE L'EGLISE	4 288,23
TRAVAUX DE RENOVATION DE LA STRUCTURE DE GARDE DU MORNE-CAPOT	5 133,88
TRAVAUX DE RENOVATION DE L HOTEL DE VILLE	4 457,83
TRAVAUX RENOVATION DE L'ESPACE COMMERCIAL GILBERT TARQUIN	8 007,32
TRAVAUX DE REPARATION DU COMPLEXE SPORTIF	17 148,54
TRAVAUX DE RENOVATION DES ECOLES	31 574,34
MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES ECOLES	3 955,41
TRAVAUX DE REHABILITATION DES LATRINES	13 443,45
RENOVATION DE LA MAISON DE LA CULTURE	6 909,53
REHABILITATION DU LOCAL DES SCOUTS	13 424,86
REALISATION DU LOCAL DE LA BOULE LORRINOISE	26 403,66
TRAVAUX D'ENTRETIEN DU LOCAL ASSO DE CARABIN-EX DISPENSAIRE	1 145,11

REFECTION CHEMIN DE MIOREAU	62 584,62
REFECTION DE LA ROUTE DU MORNE-CERON	54 762,55
REFECTION CHAUSSEE PASSAGE CAVALIER MAXIME	82 435,64
REFECTION DE LA ROUTE DE LA MONTAGNE	34 310,37
MODERNISATION VOIRIE	44 864,96
CANALISATION ROUTE DU CALVAIRE	7 606,88
FLEURISSEMENT ROUTE DU STADE	3 237,15
CANALISATION ROUTE DE FOND LABOURG	5 033,16
TOTAL	492 626,22

- Reprise des amortissements appliqués aux études intégrées dans les programmes des opérations d'équipement : 32 000 €

Il est rappelé que les opérations patrimoniales concernent l'intégration de diverses études dans les programmes d'opérations d'équipement concernés (96 000 €).

Chapitre	Libellé	Réalisation 2023
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	522 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	96 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (Remboursement du capital)	193 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	60 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	195 000,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS – Participation au capital de l'Agence France Locale (AFL)	7 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – 50 PAS – RHS CROCHEMORT – REDOUTE	222 000,00
181	RECONSTRUCTION ECOLE DE CARABIN	11 000,00
196	REHAB MARCHE	55 000,00
197	STRUCTURE DE GARDE PETITE ENFANCE	2 000,00
518	TRAVAUX DE REFECTION GUICHETERIE DU STADE	29 000,00
522	RIVIERE LESSADE	12 000,00
523	REALISATION D'UN MUR A CROCHEMORT	12 000,00

526	RENOV URBAINE - RUE GAL GAULLE PHASE 2	47 000,00
538	MODERNISATION DE VOIRIE	34 000,00
540	AMENAGMT LOCAUX CCIAUX ET ADM EX ECOLE TARQUIN	5 000,00
542	REHABILITATION DU GYMNASSE	412 000,00
543	RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE VIVE	8 000,00
546	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - PLAN LUMIERE	1 350 000,00
551	AMENAGMT ET MISE AUX NORMES MAISON DE LA CULTURE	8 000,00
553	AMENAGMT LOCAUX ASS ET TECHN PISCINE SS BOIS	13 000,00
555	AMENAGEMENT RUES BOURG - G. DE GAULLE	53 000,00
556	AMENAGEMENT RUES BOURG - GOUV. PONTON	59 000,00
560	CIMETIERE - TRANSITION ENERGETIQUE	144 000,00
562	OMBRIERES SOLAIRES DE RECHARGE DE VEHICULES – TE	22 000,00
563	AMENAGEMENT DU CIMETIERE	140 000,00
	TOTAL	3 711 000,00

La dette

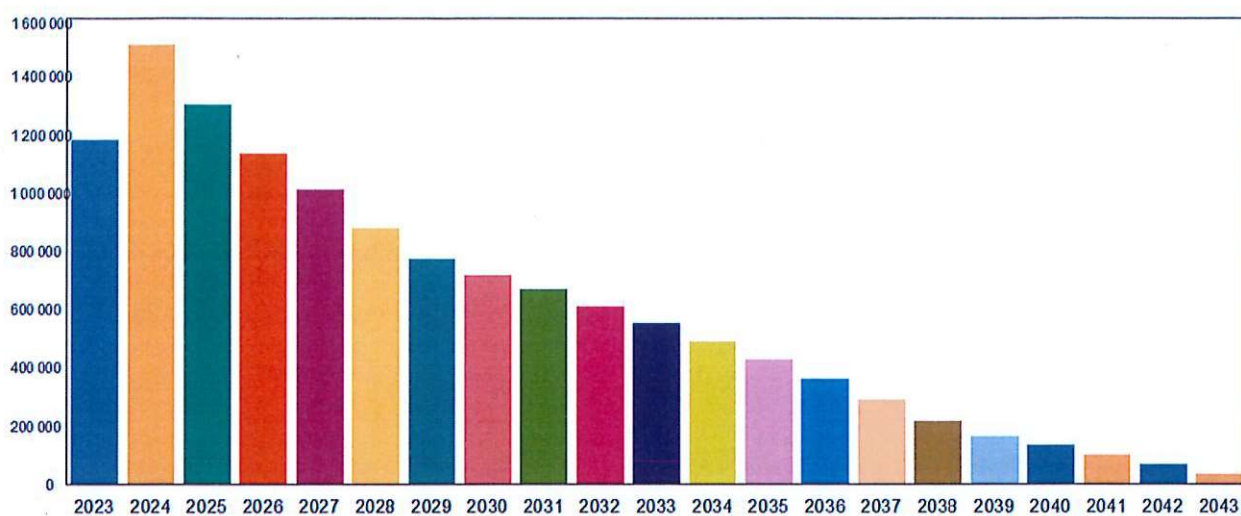
En 2023, la Collectivité a contracté deux emprunts :

- 500 000 € auprès du Crédit Agricole
- 500 000 € auprès de l'AFL.

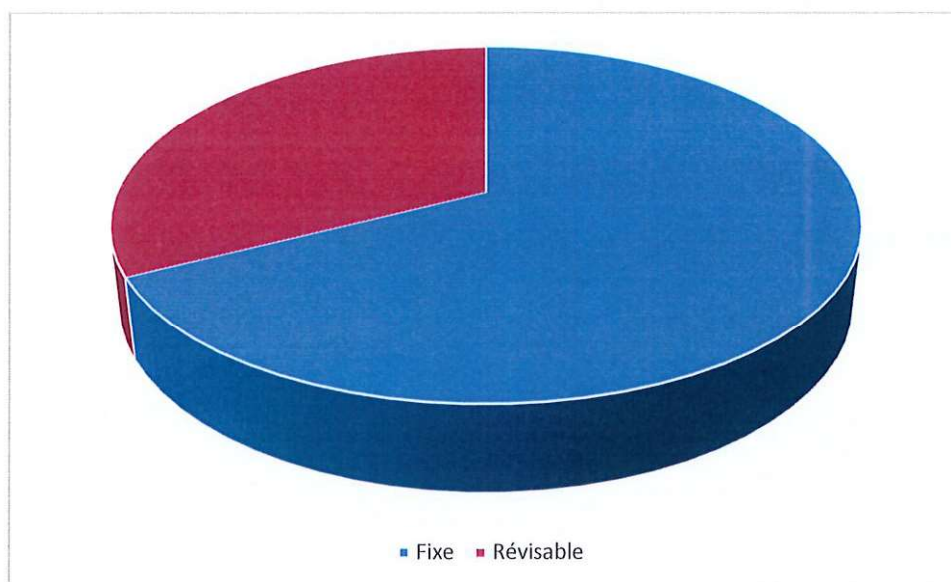
Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 1 508 521 €.

L'extinction de l'en-cours de la dette se fera en 2043.

Evolution de la dette sur le 'restant dû'



68 % de la dette concerne des emprunts à taux fixe.



III – LES ORIENTATIONS 2024

1- LES PROJETS

Les principaux projets proposés pour 2024 sont :

➤ L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Divers travaux sont prévus pour aménager le territoire à l'entreprise et/ou par l'intervention des services techniques municipaux

Les principales opérations de **bâtiments et voiries** programmées sont répertoriées au sein du tableau des investissements (p.23).

Par ailleurs, des **études** seront également conduites en vue de projets d'importance :

- ⇒ Réhabilitation piscine municipale
- ⇒ Reconstruction de l'Hôtel de Ville
- ⇒ Pont du chemin POLENOR
- ⇒ Audit de la voirie communale
- ⇒ Réhabilitation place Joël PAMPHILE
- ⇒ Réhabilitation Square des Alizées

Enfin, outre l'entretien des espaces verts des routes et abords des bâtiments communaux, les services techniques réaliseront en **régie** des travaux de bâtiments, de voirie et d'amélioration du cadre de vie :

- ⇒ Réhabilitation de l'étage du CCAS Annexe
- ⇒ Canalisation route de du Calvaire (Suite)
- ⇒ Reprise canalisation eau pluviale de Séguineau (Suite)
- ⇒ Réfection route de Bon Repos (Tranche 2)
- ⇒ Réfection route de Gens Morne Capot
- ⇒ Plantation traversée du Bourg

Le budget 2024 sera adapté aux besoins des services et à la réalisation des projets prioritaires. Parmi ceux-ci il est intéressant de relever ceux qui vont concourir à **l'amélioration de l'accueil, du service délivré aux usagers et à leur sécurité**. On peut notamment citer :

1. LA GESTION DES MOYENS GENERAUX

- Renforcer l'information et la formation sur les risques majeurs et la sécurité civile
- Mettre en place la réserve communale de sécurité civile (RCSC) ;
- Améliorer la gestion du parc automobile de la collectivité ;
- Améliorer l'ergonomie et les conditions de travail du personnel (mobilier, réseaux, câblage, téléphone portable) ;
- Accompagner les agents dans le déploiement des nouveaux outils numériques.

2. LA GESTION DES AFFAIRES D'URBANISME ET JURIDIQUES

- Réalisation du recensement en janvier et février 2024
- Poursuite de la révision du PLU : objectif de passage au conseil de juin 2024
- Achèvement de l'adressage au 2^e semestre 2024 avec la commande et la pose des panneaux et plaques
- Lancement des études d'impact : ravine Lessade, mur de Crochemort
- Poursuite de la procédure d'abandon manifeste
- Matérialisation du cimetière conformément au plan de dénomination validé par CM
Accès du logiciel cimetière au public
- Autonomie du cimetière en eau (acquisition de récupérateur d'eau)
- Améliorer l'aménagement du cimetière (reprise des allées, rénovation mur coté gendarmerie, installations points d'eau, reprise panneau d'affichage, signalisation entrée cimetière)
- Crémation des restes des défunts inconnus afin de libérer l'ossuaire.

3. LA COMMUNICATION

- Prise en main des nouveaux supports (écran Led extérieur/ Illiwap/ Application ville du Lorrain)
- Création d'une voix IP (Allo M Le Maire)
- Poursuivre l'amélioration de la signalétique au sein de la ville. Panneaux d'information et de signalisation des bâtiments (sur route et sur bâti), Panneaux ville internet

Enfin, le cycle engagé en 2023 sur le développement de la culture de gestion des services sera poursuivi. Il s'agit de concourir à l'amélioration des pratiques et outils de gestion de la collectivité - notamment par le renforcement des compétences et méthodes en matière de gestion budgétaire et financière impliquant l'ensemble des services de la collectivité.

2- LES PREVISIONS BUDGETAIRES

i. Le fonctionnement

- Compte tenu des recettes attendues pour 2024, les charges à caractère général constitueront le levier pour équilibrer la section de fonctionnement. Elles sont évaluées à 2 280 000 €.
- Les charges de personnel seront impactées par :
 - Recrutement de 26 agents PEC
 - Augmentation du nombre d'heure d'un agent PEC et d'un agent contractuel public
 - Transformation de contrat PEC en contrat public pour 4 agents
 - Revalorisation de l'indemnité compensatrice et du SMIC
 - Avancement d'échelon et de grade
 - 7 départs de titulaires
 - 2 départs de contractuel
 - Prime pour les agents recenseursElles sont prévues à hauteur de 7 333 000 €.
- Les atténuations de produits (014) concernent le FNGIR pour un montant de 387 318 €.
- Les autres charges de gestion courante (65) sont envisagées à hauteur de 1 462 000 € :
 - Indemnités des élus : 190 000 €
 - CDE (dotation 2023 - rappel : 950 000 €)
 - CCAS (dotation 2023 - rappel : 270 000 €)
 - STIS : 203 500 €
 - Subventions aux associations : 18 500 €
- Les intérêts de la dette s'élèvent à 55 000 € en 2024 auxquels il convient d'ajouter 15 000 € en prévision des intérêts liés aux préfinancements de subventions par l'AFD. Ainsi, le chapitre 66- Charges financières est estimé à 70 000 €.
- Le chapitre 67- Charges exceptionnelles est prévu pour un montant de 5 000 €.
- Les dotations aux amortissements et provisions (chapitre 68) sont évaluées à hauteur de 577 290,21 €. Il s'agit de provisionner le risque financier lié aux attributions de compensation consécutives au transfert de compétence transport, non payées par la Commune à Cap Nord. En 2023, la Ville a provisionné 885 446,40 €, soit 50 % du risque. En 2024, vu que le contentieux est toujours en cours, il est proposé de constituer une provision sur les exercices 2024 et 2025 en tenant compte des 50 %

restant, soit 885 446,41 €, auxquels il convient d'ajouter l'attribution de compensation 2024 (269 134,00 €). Le risque financier total est donc de 1 154 580,41 €. Ainsi, il s'agirait de répartir la provision sur les exercices 2024 et 2025 pour un montant de 577 290,20 €.

Les dotations aux amortissements sont évaluées à 400 000 €.

Ainsi, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 150 000 € est envisagé.

La section de fonctionnement devrait être équilibrée comme suit :

- Les recettes

Chapitre	Libellé	Réalisation 2023	Prévisions 2024	Evolution 2024/2023
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	47 000,00	50 000,00	6%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	525 000,00	600 000,00	14%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	28 000,00	30 000,00	7%
73	IMPOTS ET TAXES	9 815 000,00	9 900 000,00	1%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 076 000,00	2 000 000,00	-4%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	77 000,00	80 000,00	4%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	433 000,00	5 000,00	-99%
TOTAL RECETTES		13 001 000,00	12 665 000,00	-3%

- Les dépenses

Chapitre	Libellé	Réalisation 2023	Prévisions 2024	Evolution 2024/2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 282 000,00	2 280 392,00	0%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 129 000,00	7 333 000,00	3%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	387 000,00	387 318,00	0%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		150 000,00	100 %
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	638 000,00	400 000,00	-37%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 612 000,00	1 462 000,00	- 9,31%
66	CHARGES FINANCIERES			94%

		36 000,00	70 000,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000,00	5 000,00	-38%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	908 000,00	577 290,00	-36%
TOTAL DEPENSES		13 000 000,00	12 665 000,00	-0,78%

La section de fonctionnement est estimée à 12 665 000 € et les dépenses réelles devraient diminuer de 0,78 % par rapport à 2023. Toutefois, au regard des recettes qui seront réellement inscrites au budget primitif 2024, la Commune se fixe pour objectif de rester dans la limite d'une croissance de 2 % de ces dépenses conformément à la LPFP 2023-2027.

ii. L'investissement

• Evolution générale

L'année 2023 a vu la très forte résorption du déficit d'investissement de la ville qui passe de 5,8 millions à 2,7 millions d'euros. L'année 2024 sera une année de stabilisation avec la poursuite de deux efforts étroitement liés l'un à l'autre :

- L'effort de réduction des restes à réaliser avec notamment l'élargissement des autorisations de programmes fondées sur la programmation pluriannuelle des investissements ;
- La montée en puissance des taux de réalisation fondée sur un effort de précision dans les prévisions.

La conjonction de ces deux éléments, associée à la diminution du solde d'exécution, devrait permettre de mettre en place une prévision de l'ordre de 6,5 millions d'euros contre 11,2 millions en 2023.

• Recettes d'investissement

PRINCIPALES RECETTES			EVALUATION
RESSOURCES	10	Dotations et fonds divers	720 000,00
	13	Subventions	4 230 000,00
	16	Emprunts et dettes	1 000 000,00
	*040	Amortissements	400 000,00
	*021	Virement de la section de fonctionnement	150 000,00
TOTAL			6 500 000,00

- Dépenses d'investissement

PRINCIPALES DEPENSES			EVALUATION
OPERATIONS EN COURS (ETUDES ET TRAVAUX)	196	Réhabilitation du Marché Couvert	1 715 000,00
	516	Aménagement des 50 pas	
	522	Confortement de la rivière lesade	
	542	Réhabilitation du Gymnase	
	543	Reconstruction de la Chapelle de Vivé	
	546	Rénovation de l'éclairage public	
	563	Aménagement du cimetière	
	544	Couverture du Plateau Sportif de Carabin	
OPERATIONS NOUVELLES (ETUDES ET TRAVAUX)	549	Réhabilitation ouvrage hydrau La Montagne	966 000,00
	551	Réhabilitation de la Maison de la Culture	
	557	Modernisation rue LAGROSILLIERE	
	558	Menuiserie école I.P.L	
	562	Installation des ombrières	
		Réhabilitation de la piscine	
		Toiture de l'école de Morne-Capot	
		Réhabilitation Siege de l'éveil de Carabin	
		Etude et Réparation structure de l'église	
		Economiser l'eau	
		Modernisation rue Joseph CLERC	
		Signalétique - adressage	
		Mur de soutènement Rue Jules Ferry	
AUTRES	D001	Solde d'exécution reporté	2 755 000,00
	16	Emprunts et dettes	208 000,00
	20	Immobilisations incorporelles	90 000,00
	21	Immobilisations corporelles	166 000,00
	*040	Travaux en régie	600 000,00
TOTAL			6 500 000,00

CONSIDERANT que ce rapport doit donner lieu à un débat,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

4. DEMANDE DE SUBVENTION – REHABILITATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS / PARCOURS SANTE

Rapporteur : Mr René MICHEL-ETIENNE

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 27

PRESENTS : Justin **PAMPHILE** - René **MICHEL-ETIENNE** – Liliane **ADEQUIN** - Joseph **ZELELA** - Pamela **PATRON** - Gracieuse **OLLIVA** - Sonia **COLDOLD** - Lucien **ABELKALON** - Denise Judith **DESCAS** - Alban **BASINC** - Léon Richard **HENRIETTE** - Sylvain **THALMENSY**- Irène **THALMENSY**– Albert **LALUNG** - Frédérique Yollande **LEONIL** - Mickaëlle **JOACHIM** - Olivier **JEAN-DENIS** – Noémie **DUCLOVEL** - Céline **LOUISOR** - Gérard **COLY** - Cornélie Marie **ONIER** - Véronique **PAMPHILE-ODIANE**

ABSENTS EXCUSES : Gérard **CABRIMOL** - Lucien **VICTORIN** - Marie **MARIELLO** - Antoinette **CABRIMOL** - Alex **DUCLOVEL** - Yann **DESCAS** -

ABSENT : Guy **ANNONAY**

POUVOIRS : Gérard **CABRIMOL** à Olivier **JEAN-DENIS** – Lucien **VICTORIN** à René **MICHEL-ETIENNE** Marie Wenceslas **MARIELLO** à Denise **DESCAS** – Alex **DUCLOVEL** à Noémie **DUCLOVEL**- Yann **DESCAS** à Céline **LOUISOR**.

La ville consciente que la pratique du sport est un élément nécessaire au bien être de sa population, mais aussi un élément de la cohésion sociale, envisage de poursuivre son plan d'action en faveur de la **REHABILITATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS -PARCOURS SANTE**

La ville a retenu de poursuivre son développement sportif en déployant sur son territoire l'aménagement des parcours santé sur trois grands quartiers : Morne-Capot, Carabin et Séguineau.

L'objectif de ce projet d'aménagement des équipements sportifs est avant tout de permettre aux lorrinois grand ou petit, hommes et femmes, de pratiquer le sport de détente, loisir, de santé en toute sécurité et maintenir l'épanouissement individuel et la cohésion sociale par le sport.

Les travaux envisagés sont :

- ❖ Site de Morne Capot :
 - Jeux pour enfant
 - Lisse en inox
 - Clôture rigide 269 ml
 - Table pique-nique : 2
 - Agrès sportifs

- ❖ Carabin :
 - Banc gabion : 6
 - Clôture rigide : 196 ml
 - Clôture souple : 108 ml
 - Signalisation
 - Agrès sportifs

- ❖ Séguineau :
 - Banc gabion : 6
 - Chicane
 - Clôture rigide : 25ml
 - Lisse aluminium : 472 ml
 - Structure porteuse « type pergola »
 - Agrès sportif

Afin de permettre la réalisation de ce programme, il a été proposé de mettre en œuvre l'équipement relatif au quartier Morne-Capot.

Il sera aménagé sur la parcelle référencée section R Numéro 92 sur laquelle est implantée le plateau sportif de Morne-Capot mis à la disposition de l'Océanic Club.

Cet équipement devrait servir non seulement au club, mais aussi par l'ensemble des associations du quartier ainsi que les scolaires.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à Cent Quatre Vingt Cinq Mille Euros (185 000,00€ H.T) hors taxes soit Deux Cent Mille Sept Cent Vingt Cinq Euros (200 725,00€) Toutes Taxes Comprises.

Le concours financier de l'Agence Nationale du Sport a été sollicité à hauteur de Cent Quatre Vingt Mille Euros (180 000,00€).

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le programme des travaux envisagés, à l'unanimité des présents, décident de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (A.N.S)
- Arrêter le plan de financement tel que proposé :

Réhabilitation des équipements sportifs – Parcours de santé du Morne -Capot

Coût des travaux Hors Taxes	185 000,00€
A.N.S	180 000,00€
Ville (5 %)	5 000,00€
Montant Toutes Taxes Comprises	200 725,00€
<i>(Dont 15 725,00 € de T.V.A à la charge de la ville)</i>	

5. DEMANDE DE SUBENTION ANS – REHABILITATION DU GYMNASSE – PHASE 2

Rapporteur : Mr Alban BASINC

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 26

PRESENTS : Justin **PAMPHILE** - René **MICHEL-ETIENNE** – Liliane **ADEQUIN** - Joseph **ZELELA** - Pamela **PATRON** - Gracieuse **OLLIVA** - Sonia **COLDOLD** - Lucien **ABELKALON** - Denise Judith **DESCAS** - Alban **BASINC** - Léon Richard **HENRIETTE** - Sylvain **THALMENSY**- Irène **THALMENSY**– Albert **LALUNG** - Frédérique Yollande **LEONIL** - Mickaëlle **JOACHIM** - Olivier **JEAN-DENIS** – Noémie **DUCLOVEL** - Céline **LOUISOR** - Cornélie Marie **ONIER** - Véronique **PAMPHILE-ODIANE**

ABSENTS EXCUSES : Gérard **CABRIMOL** - Lucien **VICTORIN** - Marie **MARIELLO** - Antoinette **CABRIMOL** - Alex **DUCLOVEL** - Yann **DESCAS** -

ABSENTS : Gérard **COLY** - Guy **ANNONAY**

POUVOIRS : Gérard **CABRIMOL** à Olivier **JEAN-DENIS** – Lucien **VICTORIN** à René **MICHEL-ETIENNE** Marie Wenceslas **MARIELLO** à Denise **DESCAS** – Alex **DUCLOVEL** à Noémie **DUCLOVEL**- Yann **DESCAS** à Céline **LOUISOR**.

Les travaux de REHABILITATION DU GYMNASSE - Phase 1 sont en cours et devrait être achevé pour le 1^{er} semestre. Pour permettre la mise à disposition de cet équipement sportif indispensable à la pratique sportive dans la Région, il y a lieu de poursuivre l'opération dans sa phase 2.

• Réhabilitation du Gymnase – Phase 2

Dans le cadre de son plan d'action en faveur de la maîtrise de l'Energie et de la transition écologique, la ville du Lorrain a entrepris d'importants travaux sur le gymnase du Complexe Sportif Michel THALMENSY en vue de procéder à la pose de panneaux photovoltaïques en toiture.

Cette opération qui porte sur la super structure du bâtiment devant être achevée pour le 1 semestre 2024, la ville souhaite réaliser des travaux spécifiques à la pratique du sport pour offrir aux usagers un équipement de bonne qualité.

Ces derniers devront porter plus de confort et de sécurité aux sportifs et spectateurs. Les travaux de cette seconde phase sont les suivants :

- Revêtements de l'air de jeux
- Equipements de mobiliers sportifs
- Remplacement de l'horloge
- Aménagement des tribunes
- Peinture
- Remplacement de portes

Pour rappel cet équipement est le seul du Grand Nord permettant l'organisation des compétitions de hand-ball. Il est aussi utilisé par l'ensemble des établissements primaires de la collectivité, du Lycée et du collège.

Il est mis à disposition des clubs sportifs et notamment le Rapid-Club, l'Eveil de Carabin pour la pratique du Hand-ball.

Il est un élément important dans l'attractivité et la cohésion sociale par le sport et permet la promotion sportive du territoire.

Le coût des travaux de cette deuxième phase est estimé à Deux Cent Six Mille Quatre Cent Seize Euros hors taxes (206 416,00€ H.T) soit Deux Cent Vingt-Trois Mille Neuf Cent Soixante et Un Euros et Trente-Six Centimes (223 961,36€).

A cet effet, il a été proposé de solliciter le concours financier de l'Agence Nationale pour le sport à hauteur de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00€).

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le programme des travaux envisagés, à l'unanimité des présents décident de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention auprès de l'Agence National pour le Sport
- Arrêter le plan de financement tel que proposé :

Réhabilitation du Gymnase – Phase 2

Coût des travaux Hors Taxes	206 416,00€
A.N.S	200 000,00€ (sollicité)
Ville	6 416,00€
Montant Toutes Taxes Comprises	223 961,36 €
<i>(Dont 17 545,36 € de T.V.A à la charge de la ville)</i>	

6. AMENAGEMENT D'UN TIERS LIEUX NUMERIQUE

Rapporteur : Mr Olivier JEAN-DENIS

L'association Martinique Nord Média sise au Lorrain avec notre concours et notre soutien a obtenu le label de la Fondation d'Orange pour l'implantation d'un tiers lieux numérique solidaire.

Cet espace d'accueil vient compléter les actions innovantes que nous avons déjà mis en place : Maison de l'Insertion et du Développement Solidaire (MIDS) en sus de la Maison France Service et la Médiathèque.

Pour rappel, l'objectif était de contribuer à la cohésion sociale et à l'insertion sociale et économique grâce aux technologies de l'information et de la communication, de réduire la fracture numérique et culturelle qui marque la population de notre territoire. Par la mise en place de ses dispositifs, la ville entend poursuivre avec détermination ses efforts d'accompagnement de notre population et plus globalement celle du grand Nord.

A cet effet, il vous est proposé de réhabiliter l'immeuble sis à la rue Victor Hugo (Ex. Service Urbanisme) sis à la parcelle A numéro 475, situé à proximité de la MIDS en vue de le mettre à disposition de l'Association Martinique Nord Média.

Le programme pour cette opération est le suivant :

Espace formation

Salle dédiée au club des entrepreneurs

Local pour la structure Nord Média Martinique : Web Radio / Web Télé

Espace d'échange et de partage culturel et artistique

Espace ludique, jeux

Fablab (Outils imprimantes 2D ET 3D)

Les travaux envisagés sont : sécurisation, étanchéité, isolation, peinture, mise aux normes électrique, plomberie et extension du bâtiment en terrasse.

Le coût de cette opération est estimé à Trois Cent Cinquante Mille Euros Hors Taxe (350 000,00€ H.T) soit Trois Cent Soixante-Dix-Neuf Euros Sept Cent Cinquante Euros Toutes Taxes Comprises (379 750,00€ T.T.C)

Afin de permettre la réalisation de cette opération, il a été sollicité le concours de la CTM ainsi que celui de l'Etat.

La dotation de l'Etat se fera au titre du Contrat de Convergence et de Transformation de la Martinique (C.C.T)

S'agissant de celle de la CTM, elle provient d'un reliquat de Cinquante Mille Cinq Cent Trente Deux Euros (50 532,32€) de crédit de l'ACTC 2016 initialement prévu sur le transfert de l'école Gilbert Tarquin vers IPL.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir approuvé le programme des travaux, à l'unanimité des présents décident de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter la réaffectation du reliquat de crédits du transfert de l'Ecole Gilbert Tarquin vers Isidore Pierre Louis
- Arrêter le plan de financement tel que proposé :

Coût des travaux Hors Taxes	350 000,00 €
ETAT (80,57%)	282 000,00€
CTM (14.44%)	50 532,32€
Ville (4.99%)	17 467.68€

Montant Toutes Taxes Comprises 350 000,00€
(Dont 29 750,00 € de T.V.A à la charge de la ville)

7. DEMANDE DE SUBVENTION ETAT / DISL 2024 – FOURNITURE ET POSE DE DEFIBRILLATEURS

Rapporteur : Mme Paméla PATRON

Pour poursuivre son plan d'action pour la sécurité des usagers des équipements recevant du public relevant de ses compétences, la ville sollicite le concours de l'Etat pour l'opération suivante :

- Fourniture et pose de défibrillateurs

Le code de la construction et de l'habitation (Article R123-57) et le décret du 19 décembre 2018 prévoit l'installation obligatoire d'un défibrillateur pour certain Etablissement Recevant du Public (ERP).

Le texte prévoyait une mise en place progressive en fonction de la catégorie de bâtiment.

Le Code du Travail, n'imposant pas le défibrillateur comme moyen de secours mais la responsabilité de l'employeur pouvant être envisagée en cas d'accident. Je vous propose d'équiper nos bâtiments de ce dispositif.

Les lieux retenus sont les six établissements scolaires et le centre technique.

Pour précision, une trentaine d'agent répartis sur l'ensemble des sites de la ville ont reçu une formation de Sauveteur Secouriste du travail (S.S.T) ou Geste qui Sauvent (G.G.S).

Le coût de cette opération est estimé à Dix-Neuf Mille Euros Hors Taxes (19 000,00€ HT).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le programme des travaux envisagés, à l'unanimité des présents décident de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention auprès de l'Etat,
- Arrêter le plan de financement tel que proposé :

Coût Hors Taxes	19 000,00€
ETAT (91,5%)	17 385,00€
Ville (8,5%)	1 615,00€

Montant Toutes Taxes Comprises 20 615,00€
(Dont 1 615,00 € de T.V.A à la charge de la ville)

8. REHABILITATION DE L'OUVRAGE HYDRAULIQUE DE LA ROUTE GAUTHIER

Rapporteur : Mr Joseph ZELELA

Par convention n°20-503-16/15-04 du 20 avril 2023, la Collectivité Territoriale attribuait à la ville du Lorrain une subvention de Quarante Mille Euros au titre de l'Aide de la Collectivité Territoriale aux Commune (A.C.T.C) en vue de la Réhabilitation de l'ouvrage hydraulique de la route de Gauthier à la suite des intempéries.

Cette opération ayant été réalisée en partie par les agents municipaux, il a été proposé d'intégrer les travaux de canalisation et de réfection de la route du Calvaire à la suite des intempéries.

Cette proposition ne modifiant pas le coût prévu des travaux.

Les membres du Conseil Municipal, après discussion et délibération sur le programme des travaux décident de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de modification,
- Approuver le projet d'intégration de la modernisation de la route du Calvaire
- Arrêter le plan de financement tel que proposé :

Coût des travaux Hors Taxes	50 000,00€
ACTC 2019	40 000,00€
Ville (8,5%)	10 000,00€
Montant Toutes Taxes Comprises	54 250,00€
<i>(Dont 4 250,00 € de T.V.A à la charge de la ville)</i>	

9. CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT A LA RUE JULES FERRY – REAFFECTATION DE CREDIT CTM

Rapporteur : Mr Alban BAZINC

Pour permettre l'accueil des associations et poursuivre l'extension de l'espace réservé à ces derniers à la Rue Jules FERRY, la ville envisage de construire un local aux abords de « l'espace Michel COSPAR ».

Par délibération n°51/06/2021 nous avons affecté la somme de Quarante-Huit Mille Deux Cent Quinze Euros Dix Huit Centimes (48 215,18€) provenant de l'ACTC 2014 au projet de la « REHABILITATION DE LA BILLETTERIE DU STADE ».

Toutefois, l'Etat au titre de la Dotation des Equipements de Territoires Ruraux (DETR) 2022 ayant accordé à la ville une subvention de Cinquante Six Mille Cinq Cents Euros (56 500,00€), il a été proposé de réaffecter la somme de 48 215,18€ à l'opération de construction d'un mur de soutènement à la rue Jules FERRY.

En effet, afin de doter les associations d'espace plus confortable et plus convenable, il a été envisagé de faire construire un local sur une partie de la parcelle référencée section A-N°272 en contre bas de « l'Espace Michel COSPAR ».

Le montant des travaux est estimé à Soixante Mille Cinq Cents Euros hors taxes (60 500,00€ H.T) soit Soixante Cinq Mille Six Cent Quarante Deux Euros et Cinquante Centimes toutes taxes comprises (65 642,50€ T.T.C)

Après discussion et délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décident de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de réaffectation de subvention de la Collectivité Territoriale
- Approuver le projet
- Arrêter le plan de financement tel que proposé :

Mur de soutènement Rue Jules Ferry

Coût des travaux Hors Taxes	60 500,00€
CTM (79,70%)	48 215,18€
Ville (20,30%)	12 284,82€
Montant Toutes Taxes Comprises	65 642,50€
<i>(Dont 5 142, 50 € de T.V.A à la charge de la ville)</i>	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à 20h30.

 Le Maire,
Justin PAMPHILE
